

### CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion Patrimoine

contact@patrimea.com +33 (0) 1 83 62 38 72 www.patrimea.com

SARL au capital social de 10 000 € – SIREN 518858311 – RCS Paris – 91 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris

#### STATUTS RÉGLEMENTÉS

Enregistré sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS.fr) sous le n°10.054.153, en qualité de **courtier en assurance**, de **mandataire non exclusif en opérations de banques et en services de paiement** et de **conseiller en investissements financiers**, adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

#### INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE

Courtier en assurance référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n°10.054.153 et positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants : Allianz Life Luxembourg S.A., Alptis, Apicil assurances, April, Axa, BPSIS, Cardif, E-Cie Vie, Generali, Generali Luxembourg, La Mondiale Partenaire, La Mondiale Europartner, Metlife, Oradea Vie, UAF Life Patrimoine, Sogelife, Spirica, Suravenir.

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si PATRIMEA détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si cette dernière détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital de PATRIMEA) : Société de courtage d'assurance E-Patrimoine détenue à 100% par Patrimoia.

#### CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante (le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers).

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature commerciale :

A Plus Finance, ACG Management, Alto Invest, Amaïka AM, Amundi Immobilier, APICAP, CD Partenaires, Ciloger, Corum AM, Euryale AM, Extend AM, FIA AM, Fiducial Gérance, Foncia Pierre Gestion, France Valley Investissements, Generali Patrimoine, Generis Capital Partners, HSBC Reim, Inter Gestion, La Française AM, La Française REM, M Capital Partners (ex. Midi Capital), NAMI - AEW Europe, Paref Gestion, Périol AM, Primonial Groupe, Primonial Reim, Sigma Gestion, Société Forestière de la CDC, Sofidy, Truffle Capital, Vatel Capital, Voisin.

#### TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE

Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 7501 2018 000 029 739 délivrée par la Préfecture de Paris le 31/05/2018. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

#### MANDATAIRE NON EXCLUSIF EN OPERATIONS DE BANQUE ET EN SERVICE DE PAIEMENT

Intermédiaire référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n°10.054.153, appartenant à la catégorie de mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement.

Etablissement(s) de crédit ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires en intermédiation en N-1 : Néant.

Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet détenue par un établissement de crédit ou de paiement : Néant

#### DEMARCHEUR BANCAIRE ET FINANCIER

Identité des mandants pour lesquels le cabinet exerce une activité de démarchage : A Plus Finance – Alto Invest – GE Money Bank – OTC AM – M Capital Partners – Truffe Capital – Vatel Capital

#### ASSURANCE PROFESSIONNELLE

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9.

#### PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Nicolas SOST en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles.

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter au dpo@patrimea.com. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

#### CLAUSES DE CONFIDENTIALITE

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine dans le cadre de ses missions de contrôle.

#### LITIGE

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accusé réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (www.amf-france.org/le médiateur)

- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris, Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS (www.mediateur-conso.cmap.fr – consommation@cmap.fr)

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Nom : .....Prénom : .....

Nom : .....Prénom : .....

Atteste(ons) avoir reçu le document d'entrée en première relation.

Fait à : ..... Le : ...../...../.....

▼ Signature(s) ▼

### CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

Agréé par la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine

#### PRÉAMBULE

En addition des règles de bonnes conduites imposées par les Articles L541-8-1 à L541-9 du Code Monétaire et Financier, Patriméa a créé une Charte interne.

Cette Charte éthique a pour objectif d'édicter les règles déontologiques au sein de notre entreprise et envers nos clients et nos partenaires. Chaque collaborateur adhère à cette Charte et s'engage à respecter ces valeurs.

#### ENGAGEMENTS

##### PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT INTERNE

- Travailler avec sérieux et rigueur
- Assister aux réunions de formation proposées par Patriméa afin de mettre à jour nos connaissances et nos compétences
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire
- Tenir compte de la ligne de conduite adoptée par Patriméa
- Faire circuler l'information liée au métier de Conseil en Gestion de Patrimoine
- Favoriser un esprit d'équipe positif, conjuguant convivialité et honnêteté
- Transmettre notre expérience et notre savoir-faire en interne

##### ENGAGEMENT VIS-A-VIS DE NOS CLIENTS

- Faire du service client notre priorité
- Agir avec loyauté, compétence et diligence au mieux des intérêts de ses clients
- S'enquérir de la situation globale de son client, de son expérience et de ses objectifs afin d'avoir une approche patrimoniale globale pour formuler un conseil
- Travailler à instaurer et à maintenir des relations de confiance durables
- Respecter le secret professionnel et garantir la confidentialité à nos clients
- Etablir des préconisations sur-mesure et impartiales en fonction des objectifs patrimoniaux de nos clients
- Respecter les règles élémentaires de diversification
- Sélectionner nos investissements en toute indépendance
- Conseiller nos clients dans le respect de la plus stricte légalité
- Agir dans le souci du respect de l'image de Patriméa
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération
- S'interdire de recevoir des fonds en dehors des honoraires qui lui sont dus

##### ENGAGEMENT VIS-A-VIS DE NOS PARTENAIRES

- S'engager à respecter les procédures de prévention contre le blanchiment des capitaux
- Respecter les obligations légales et réglementaires demandées par les partenaires
- Se conformer aux procédures internes propres à chaque partenaire
- Respecter nos partenaires dans nos relations au quotidien